AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1304
FR0004157428-FS0662

7 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OCTO TECHNOLOGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juin 2016, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juin 2016, les seuils de 5% du capital et des droits vote de la société OCTO TECHNOLOGY et détenir, pour le compte desdits fonds, 261 041 actions OCTO TECHNOLOGY représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions OCTO TECHNOLOGY sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 763 849 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.